

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 31 mai 2023

Madame Caroline Clark
Sous-ministre adjointe aux relations de travail
Ministère du Travail du Québec
Édifice J.-A.-Tardif, 5^e étage
425, rue Jacques-Parizeau
Québec (Québec) H1R 4Z1

Madame la Sous-Ministre adjointe,

La présente lettre fait suite à une rencontre que nous avons eue, le 5 mai dernier, avec une représentante de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et nos homologues du Secrétariat Conseil du Trésor (SCT) sur la mise en place des mécanismes de prévention et de participation prévus à la Loi modifiant le régime de santé et de sécurité du travail, plus précisément à l'approche par multiétablissements.

Lors de cette rencontre, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a exposé les enjeux de l'interprétation actuelle par la CNESST de la notion de multiétablissements. Nous avons également fait part des caractéristiques propres au réseau de la santé et des services sociaux, soit la structure des établissements et leur vocation, font en sorte que l'application de l'approche par multiétablissements s'applique difficilement dans la majorité des milieux avec l'interprétation actuelle de la CNESST. Or, lors des travaux rattachés au projet de loi 59, le MSSS avait fait des représentations sur la nécessité d'inclure la notion du multiétablissements pour être en mesure d'appliquer des mécanismes de prévention fonctionnels et efficaces.

Conséquemment, en collaboration avec nos collègues du SCT, nous sollicitons une rencontre avec vous afin d'exposer les enjeux engendrés par l'interprétation actuelle de la Loi et analyser conjointement la possibilité d'identifier une approche permettant de déployer d'autres mécanismes de prévention et de participation pour d'obtenir les résultats souhaités en matière de prévention en santé et sécurité du travail.

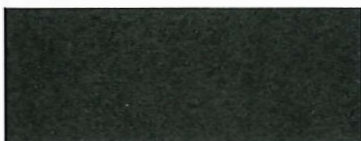
... 2

Afin que les responsables du SCT puissent participer aux échanges, il est souhaité de planifier la rencontre au cours de la semaine du 12 juin 2023. Considérant les enjeux anticipés, nous estimons qu'il serait préférable de reporter la publication du Guide sur le multiétablissements de la CNESST après cette rencontre afin qu'il puisse être adapté en fonction de nos discussions, le cas échéant.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous porterez à notre demande.

Veillez agréer, Madame la Sous-Ministre adjointe, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,



Valérie Lévesque

N/Réf. : 23-RH-00311